

LOI N° 2014-11 DU 17 MARS 2014

portant autorisation de ratification de l'accord de financement signé le 11 février 2014 avec l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet Multisectoriel de l'Alimentation, de la Santé et de la Nutrition (PMASN).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 14 mars 2014 ;

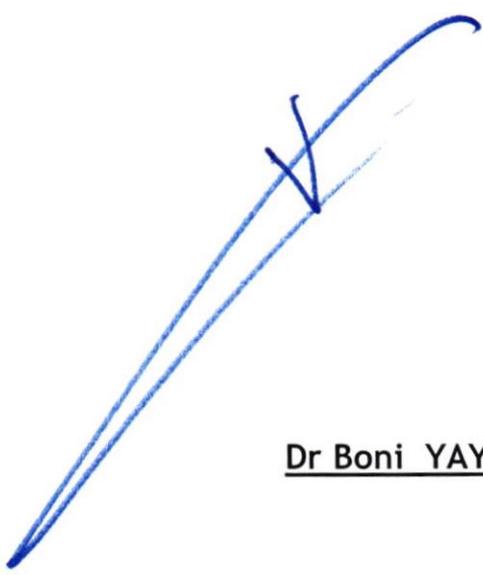
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de financement d'un montant de **dix huit millions trois cent mille (18 300 000) Droits de Tirage Spéciaux (DTS)**, soit **vingt huit millions (28 000 000) de dollars des États-Unis** équivalant à **quatorze milliards (14 000 000 000) de francs CFA** environ, signé le 11 février 2014 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet Multisectoriel de l'Alimentation, de la Santé et de la Nutrition (PMASN).

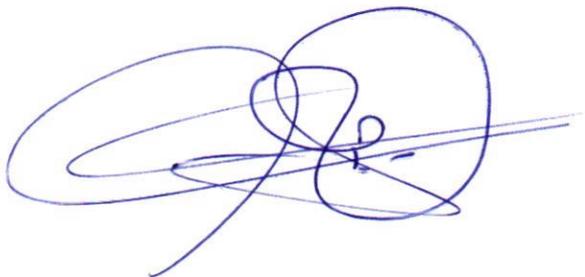
Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 17 mars 2014 

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

Le Ministre de la Santé,

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,



Fatouma AMADOU DJIBRIL

Le Ministre de la Famille, des Affaires
Sociales, de la Solidarité Nationale,
des Handicapés et des Personnes
de Troisième Age,



Dorothée Akoko KINDE GAZARD



Naomie AZARIA HONHOU
Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 – HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEF 2 MAEP 2 MS 2 MFASSNHPTA 2-
AUTRES MINISTERES 23- SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-
INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.- 

REPUBLIQUE DU BENIN

FRATERNITÉ - JUSTICE - TRAVAIL

ASSEMBLEE NATIONALE

Loi n° 2014-11

portant autorisation de ratification de l'accord de financement signé le 11 février 2014 avec l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du projet multisectoriel de l'alimentation, de la santé et de la nutrition (PMASN).

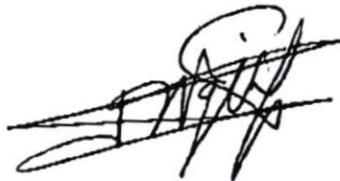
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 14 mars 2014, la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er}: Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de financement d'un montant de dix huit millions trois cent mille (18 300 000) Droits de Tirages Spéciaux (DTS), soit vingt huit millions (28 000 000) de dollars des Etats-Unis, équivalant à quatorze milliards (14 000 000 000) de francs CFA environ, signé le 11 février 2014 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet multisectoriel de l'alimentation, de la santé et de la nutrition (PMASN).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Porto-Novo, le 14 mars 2014

Le Président de l'Assemblée Nationale,



Professeur Mathurin Coffi **NAGO**